

## Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 12 mai 2022

---

Le Conseil municipal, convoqué le 6 mai 2022, s'est réuni le **12 mai 2022** en séance ordinaire à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

**Présents** : M. Jean-Claude PROVOST, Mme Brigitte BOURSEAU, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, Mme Katia de SAINT JUST, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Patrick MORTIER, Mme Pascale RIALLAND-FRABOUL, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Céline HAY, Mme Stéphanie GUILLET, M. Yoann CARGOUE, M. Christophe NIVET (arrivé à 20h15), M. Dominique CHARTIER, M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD (arrivé à 20h00), M. Nicolas ROBIN (arrivé à 21h00), Mme Pauline RAGUET, M. Rémy GOURDON.

**Absents excusés** : M. Jean-Noël THOMAZEAU, M. Jacques PRIOUX, M. Roland GRANGER, Mme Catherine FOUGERE, Mme Sonia RICHARD.

M. Jean-Noël THOMAZEAU a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST  
M. Jacques PRIOUX a donné pouvoir à Mme Brigitte BOURSEAU  
M. Roland GRANGER a donné pouvoir à Mme Katia de SAINT JUST  
Mme Catherine FOUGERE a donné pouvoir à Mme Françoise JORAT  
Mme Sonia RICHARD a donné pouvoir à Mme Isabelle TESSIER.

✂ M. Olivier GENESTE a été élu secrétaire de séance.

## DECISIONS

---

Les procès-verbaux des réunions du 10 mars 2022 et du 14 avril 2022 sont adoptés à l'unanimité.

### **FINANCES**

**Décision modificative budgétaire** : Le Conseil municipal décide de procéder à la modification budgétaire nécessaire à la prise en compte des résultats du SITC dans le résultat du budget communal 2021, suite au transfert du syndicat à la Communauté de communes de Nozay (délibération consultable en mairie).

**Suppression des régies de recettes** : Sur proposition du Conseiller aux Décideurs Locaux (DGFIP), le Conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer les régies de recettes pour l'encaissement des produits des services locaux et d'adhérer au dispositif Payfip pour permettre le paiement en ligne. Unanimité.

**Réseaux téléphoniques** : La redevance d'occupation du domaine de la commune pour l'année 2022 est fixée, à l'unanimité, à 4 608,41 €.

**Logements** : La commune accepte de se porter garant pour les emprunts qui seraient consentis au bailleur social pour le projet de construction d'une résidence autonomie sur le site de la Rue de la Gare. Unanimité.

### **MARCHES PUBLICS – CONTRATS – TRAVAUX - URBANISME**

**Réseau eau potable** : Une extension du réseau sera réalisée au Puits Blanc pour raccorder une habitation. Montant : 8 832 € TTC à la charge de la commune. Unanimité.

**Dojo et salle de gymnastique** : Le montant des travaux pour éclairer le cheminement piétons menant de la salle de la Chesnaie au nouvel équipement sportif est modifié en raison de l'évolution conjoncturelle, à raison de + 1 131,29 €.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

**Assainissement eaux usées** : Le rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2020 est adopté à l'unanimité. (Rapport consultable en mairie).

**Terrasses** : Le Conseil municipal valide les conditions d'occupation du domaine public, hors trottoirs, par les terrasses des restaurants. Montant de la redevance mensuelle : 1 € par m<sup>2</sup> occupé. Unanimité.

**Sécurité** : Un contrat de sécurité est conclu avec les services de la Gendarmerie dans le cadre du programme Petite Ville de Demain, pour améliorer le travail de coopération avec la commune.

#### **INTERCOMMUNALITE**

**Plan Local d'Urbanisme intercommunal** : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est présenté aux élus communaux par Marie-Chantal GAUTIER, vice-présidente de la CCN en charge de l'aménagement. Une réunion publique de présentation de ce projet est organisée le mardi 14 juin (heure et lieu non communiqués à ce jour).

**DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION** : Néant

**Prochain Conseil municipal** : Jeudi 9 juin 2022

Affiché le 18 mai 2022

**Le Maire,  
Jean-Claude PROVOST**